



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 17 décembre 2015

Étaient présents : Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mme, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints,
Mme Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints,
Mme Mr PEREAUX Laurence, TOTTOLI Denis, Conseillers municipaux
Absentes ayant donné pouvoir :
Mme GALLET Aurore à Mr GENEY Jean-Michel,
Mme LACHERY Charlotte à Mme VALDENNAIRE Sylviane.

Mme PEREAUX Laurence a été nommée secrétaire de séance

Après un mot d'accueil, le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de naissance ni de mariage ni de décès depuis le dernier conseil.

Délibération n° 2015/12/299 : Évolution du périmètre communautaire :

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme La préfète en date du 27 octobre 2015 concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et des propositions de périmètres en fonction d'un état des lieux selon la répartition des compétences des groupements existants et de leurs exercices.

Le maire indique que conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 7 août 2015, le conseil municipal a un délai de 2 mois à compter de la date de notification du courrier de Mme la Préfète pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire fait part au conseil municipal de la délibération du 10 décembre 2015 de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon (CCHVO) par laquelle le conseil communautaire accepte la proposition de rattachement des communes de la Communauté de Communes des Mille Etangs et de communes isolées ayant manifesté leur intention d'adhérer à la CCHVO soit Beulotte Saint Laurent, La Rosière, Esmoulières, Les Fessey, La Voivre, La Proiselière, Amont et Effreny, Corravillers, La Bruyère, Amage, Faucogney La Mer, Malbouhans, Breuchotte et La Corbière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le rattachement des communes ci-dessus à la CCHVO et l'extension du périmètre communautaire.

Délibération n° 2015/12/300 : Convention de mise à disposition de l'emprise des équipements de traitements de l'eau en vue de l'alimentation en eau potable du Syndicat de la Haute Vallée de l'Ognon :

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de la parcelle D 107 pour l'emprise des équipements pour le traitement de l'eau en vue de l'alimentation en eau potable du Syndicat de la Haute Vallée de l'Ognon.

Délibération n° 2015/12/301 : Presbytère : Demande d'aide au Sénateur :

Le conseil municipal sollicite une aide au taux maximum pour les travaux de restructuration du presbytère auprès de Mr Raison, Sénateur de la Haute Saône.

Délibération n° 2015/12/302 : Pétiscolaire : Participation pour l'activité piscine :

Le conseil municipal accepte de participer aux dépenses de l'activité piscine réalisée dans le cadre des Nouvelles Activités Pétiscolaires (NAP) de l'école primaire de Servance. Cette participation sera calculée proportionnellement au nombre d'enfants de Haut du Them - Château Lambert scolarisés à l'école de Servance.

Délibération n° 2015/12/303 : Autorisation d'encaissement divers :

Le conseil municipal autorise le maire à émettre les titres de recettes nécessaires à l'encaissement de petites sommes

Questions diverses :

La distribution des bacs jaunes est en cours.

Les vœux du Maire seront le 16 janvier 2015 à 15h au Foyer Rural

Vu pour être affiché le 22 décembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 22 décembre 2015

Le Maire,
Hubert CLAUDEL


